

Référentiel de Compétences S&ST des permanents des agences intérimaires (ETT)

Concernant la partie « délégation d'un intérimaire en entreprise utilisatrice (EU) »

Les étapes de l'activité « délégation d'un intérimaire »	Les Compétences S&ST identifiées		Savoirs associés
DIALOGUER AVEC LE CLIENT	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principaux enjeux de la prévention des risques professionnels (humains, juridiques et financiers) - Connaître les acteurs institutionnels de la prévention (CNAMTS, CARSAT, INRS, IVS, ANACT...) - Obtenir les informations relatives : <ul style="list-style-type: none"> - aux caractéristiques du poste, à la qualification et aux compétences nécessaires ; - au lieu de mission et à l'emplacement du poste ; - aux risques encourus et aux mesures de prévention existantes ; - à l'accueil, à la formation sécurité et à la formation au poste. - à l'existence d'un CHSCT et à ses missions en matière de santé et sécurité des intérimaires - Exploiter ces informations pour établir un contrat : <ul style="list-style-type: none"> - savoir détailler la mission en tâches, - savoir obtenir les informations sur les risques liés aux tâches, - savoir quoi faire en cas d'accident ou incident. 	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les raisons S&ST (Santé & Sécurité au Travail) justifiant le questionnement - Comprendre le choix des questions pour la prévention des risques professionnels des intérimaires - Connaître les caractéristiques des tâches qui seront effectivement effectuées et leurs conditions de réalisation pour identifier les risques - Connaître les mesures de prévention et de protections existantes - Connaître le rôle et les missions d'un CHSCT 	<p>Aspects réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - postes à risques (historique) - formation renforcée - surveillance médicale renforcée <p>Aspects réglementaires liés au travail en intérim</p> <ul style="list-style-type: none"> - postes à risques particuliers - formation renforcée - surveillance médicale renforcée <p>Aspects liés aux caractéristiques du travail en intérim (non qualification, secteurs activités accidentogènes, missions courtes, jeunes...)</p> <p>Savoir définir les tâches liées à un poste de travail et les relations entre les tâches (travail prescrit), le travail réel et les risques pour la santé. Principes généraux de prévention</p>
ETABLIR LE CONTRAT DE MISE A DISPOSITION	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir intégrer dans le contrat les informations recueillies lors du questionnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir rédiger un contrat avec les informations recueillies et permettant à l'EU de valider celles-ci (reflet du dialogue entre les deux parties) de façon à ce que le contrat constitue un document d'engagement réciproque et de référence tout au long de la mission. 	<p>Les responsabilités de l'employeur pénales et civiles</p>

<p>INFORMER ET FORMER L'INTERIMAIRES À PARTIR DES ELEMENTS DU CONTRAT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir vérifier les qualifications nécessaires - Savoir définir le plan de formation adapté - Faire comprendre la nécessité de porter les équipements de protection individuelles mis à disposition et d'utiliser les équipements de protection collectives pour se protéger. - Informer l'intérimaire sur les engagements contractuels et sur son droit d'alerte et de retrait 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les formations sécurité en lien avec les missions - Connaître les obligations de l'EU en matière de formation à la sécurité en lien avec la mission - Savoir transmettre aux salariés intérimaires les informations sécurité en lien avec la mission - Savoir que les changements de poste sont causes fréquentes d'AT - Savoir expliquer les liens entre sources d'AT et changement de poste 	<p>Statistiques AT : les caractéristiques et les causes des AT d'intérimaires</p> <p>Obligations liées à la formation S&ST</p> <p>Obligations liées à l'accueil des salariés intérimaires</p>
<p>FAIRE LE SUIVI DE LA MISSION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir un savoir faire pour vérifier, auprès de l'encadrement de l'EU et de l'intérimaire, que les conditions d'exercice de la mission, notées au contrat, sont remplies 	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur le contrat pour faire une visite ou un questionnement auprès de l'EU et/ou de l'intérimaire 	<p>Savoir faire commercial et prévention</p>
<p>FAIRE LE BILAN DE MISSION</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Questionner l'intérimaire sur le déroulement de sa mission 	<p>Sur la base des informations recueillies et inscrites au contrat et sur la base des informations et formations S&ST reçues par l'intérimaire de la part de l'AE et l'EU</p>	<p>Outils de gestion des missions intérim tels que formulaire / bilan de fin de mission</p>
<p>TRAITER LES AT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la définition de l'AT, de la MP et la procédure de déclaration (DAT ou DMP) - Connaître les dispositifs en vigueur dans la profession suite aux AT des intérimaires - Rappeler à l'EU la réglementation - Savoir s'intégrer dans le processus existant d'analyse des AT de l'EU ou le promouvoir quand il n'existe pas - Savoir recueillir des faits, poser des questions et obtenir des informations sur l'accident : <ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il déjà eu des AT sur ce poste ; si oui quelles mesures de prévention ont été prises ? - Le poste fait-il partie de la liste des postes à risques particuliers ? - Les informations inscrites au contrat ont-elles été respectées ? - Quelles étaient les conditions d'exécution du poste de travail : multicausalité ? - Obtenir des informations de l'EU sur les mesures de prévention prises suite à l'accident au plus tard au moment de la prochaine mission 	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir argumenter sur l'intérêt de l'étude des AT pour la prévention - Savoir recueillir des informations sur les AT survenant dans l'EU - Savoir utiliser ces éléments pour compléter l'information donnée aux nouveaux intérimaires 	<p>Code du travail Code de sécurité sociale Coût AT Fonds d'Action Sociale du TT (Fastt) Fonds d'Assurance Formation du TT (FAF.TT)</p> <p>Méthode d'analyse AT</p> <p>Méthode de gestion de la prévention à partir de l'analyse a posteriori des accidents (outil de suivi des accidents)</p>

Les compétences S&ST énoncées ci-dessus ne concernent pas la partie du métier « recrutement des intérimaires » que réalisent également les permanents des agences.